



# Conseil économique et social

Distr. générale  
4 décembre 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante-sixième session

New York, 4-7 mars 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire et annotations

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et décision :
  - a) Comptabilité nationale ;
  - b) Recensements de la population et des logements ;
  - c) Méthodes de travail de la Commission de statistique ;
  - d) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
  - e) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
  - f) Statistiques sociales et démographiques ;
  - g) Statistiques des migrations ;
  - h) Statistiques du travail et de l'emploi ;
  - i) Statistiques économiques ;
  - j) Comptabilité environnementale et économique ;
  - k) Statistiques des entreprises et du commerce ;
  - l) Statistiques des prix ;
  - m) Statistiques de la criminalité et de la justice pénale ;
  - n) Sécurité alimentaire et nutrition ;
  - o) Classifications statistiques internationales ;
  - p) Enquêtes auprès des ménages ;



- q) Science des données ;
  - r) Cadres nationaux d'assurance de la qualité ;
  - s) Développement des statistiques régionales ;
  - t) Journée mondiale de la statistique.
4. Questions soumises pour décision :
- a) Statistiques de l'éducation ;
  - b) Statistiques de l'environnement et des changements climatiques.
5. Questions soumises pour information :
- a) Statistiques du secteur informel ;
  - b) Statistiques de l'énergie ;
  - c) Statistiques financières ;
  - d) Statistiques industrielles ;
  - e) Programme de comparaison internationale ;
  - f) Statistiques des prix ;
  - g) Statistiques du développement humain ;
  - h) Normes ouvertes communes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées ;
  - i) Gestion et modernisation des systèmes de statistique ;
  - j) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
6. Questions relatives au programme (Division de statistique).
7. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-septième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à la pratique antérieure, la Commission de statistique élit parmi les représentantes et représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un bureau constitué d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se).

Les membres du Bureau sont choisis sur la base du principe de la répartition géographique équitable, un membre originaire de chacune des régions représentées à la Commission étant élu au Bureau. Ils exercent leurs fonctions durant deux ans, dans la mesure du possible : le Bureau est élu pour une période d'un an et ceux de ses membres qui continuent d'être des représentant(e)s auprès de la Commission seront réélus à la session suivante.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa cinquante-cinquième

session, tenue du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2024 (voir [E/2024/24](#)), et adoptées par le Conseil dans sa décision 2024/312. Conformément à cette décision, le Bureau de la Commission a été chargé de rationaliser la structure de l'ordre du jour et d'y mettre la dernière main. Il a ensuite approuvé certaines modifications. Comme approuvé au paragraphe e) de la décision 54/114, la Commission a appuyé l'inclusion à l'ordre du jour de trois types de points pour rationaliser ses débats et la prise de décisions en utilisant efficacement le temps limité dont elle dispose. Ainsi, trois types de documents sont inclus dans l'ordre du jour provisoire : ceux soumis pour examen et décision, ceux soumis pour décision et ceux soumis pour information. La Commission est également saisie du projet de programme de travail provisoire et de calendrier des travaux de la session. Elle est invitée à les adopter, ainsi que l'ordre du jour de la cinquante-sixième session.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.3/2025/1](#))

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le calendrier des travaux ([E/CN.3/2025/L.1](#))

## **3. Questions soumises pour examen et décision**

### **a) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui lui est présenté pour examen et décision. Le Groupe de travail présente dans le rapport le projet de Système de comptabilité nationale (SCN) de 2025, dans lequel ont été intégrées les observations issues d'une consultation mondiale. On trouvera en outre dans le rapport un projet de stratégie de mise en œuvre du SCN de 2025, incluant un projet de résolution du Conseil économique et social sur le SCN de 2025, le programme de travail du Groupe de travail et des commissions régionales et un point sur l'état d'avancement de l'application du SCN de 2025 et le respect du calendrier d'application au niveau national.

La Commission est invitée à approuver le projet de SCN de 2025 en tant que norme statistique internationale pour l'établissement des comptes nationaux des pays. Elle est également invitée à exprimer son point de vue et à fournir des orientations sur le projet de stratégie de mise en œuvre du SCN de 2025, le programme de travail du Groupe de travail et des commissions régionales et l'état d'avancement de l'application du SCN.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2025/2](#))

### **b) Recensements de la population et des logements**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les Programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2020 et de 2030. Le rapport donne un aperçu de l'exécution du Programme de 2020, notamment des informations sur la participation nationale au cycle de recensements de 2020, des réussites et des défis à relever ainsi que des activités menées par la Division de statistique à l'appui du Programme de 2020. Il comporte une description des activités préparatoires pour le Programme de 2030. Il donne également un aperçu de la collecte de données en cours au niveau mondial sur le nombre de ménages et leurs caractéristiques, et souligne la nécessité de combler les lacunes en matière de données. La Commission est invitée à faire part de ses vues sur les informations

présentées dans le rapport. En particulier, elle est invitée à : a) examiner et approuver le projet de quatrième révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements ; b) approuver le projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2030 ; c) faire des observations sur l'importance de produire des séries chronologiques sur le nombre de ménages qui soient comparables au niveau international.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les Programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2020 et de 2030 ([E/CN.3/2025/3](#))

#### **c) Méthodes de travail de la Commission de statistique**

La Commission sera saisie du rapport du Bureau. Le rapport comporte une description des activités menées en 2024 conformément à la décision 55/103 de la Commission de statistique. Dans le rapport, le Bureau décrit les faits nouveaux et activités concernant l'application des résolutions [2024/2](#) et [2022/3](#) du Conseil économique et social pour ce qui est de définir le rôle de la Commission dans le cadre du mandat élargi et le champ d'application et la définition de la gouvernance des données. La Commission est invitée à réfléchir à son rôle dans l'écosystème de données et dans l'application de la résolution [2022/3](#), et à donner des orientations sur son rôle dans le domaine de la gouvernance des données.

La Commission sera également saisie de deux documents de référence : une analyse de son rôle et une vue d'ensemble de la gouvernance des données.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de la Commission de statistique sur les méthodes de travail de la Commission ([E/CN.3/2025/4](#))

#### **d) Principes fondamentaux de la statistique officielle**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle. Comme l'a demandé la Commission dans sa décision 55/101, le rapport présente les résultats des consultations menées de manière transparente et à la faveur de consultations ouvertes qui ont abouti à la version modifiée du mandat du conseil consultatif. En application de cette même décision, deux séries de projets de lignes directrices et de documents de sensibilisation relatifs aux Principes fondamentaux de la statistique officielle sont fournis à titre de documents de référence – l'un pour les producteurs de statistiques officielles et l'autre pour les décideurs. La Commission est invitée à approuver la version modifiée du mandat et à prendre note des lignes directrices.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle ([E/CN.3/2025/5](#))

#### **e) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sur l'action menée pour appliquer le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le

rapport, le Groupe d'experts décrit les activités menées en 2024 en application de la décision 55/103 de la Commission, notamment : a) la mise à jour de la classification par catégories en fonction de l'examen de la disponibilité des données ; b) l'examen complet de 2025 du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; c) les activités et le plan de travail du Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et du Groupe de travail sur l'information géospatiale ainsi que les activités de l'équipe spéciale sur le tourisme durable.

La Commission est invitée à : a) approuver le cadre mondial d'indicateurs révisé sur la base de l'examen complet de 2025 ; b) approuver le programme de travail du Groupe d'experts pour 2025.

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel le Groupe de haut niveau fait la synthèse de ses activités récentes, notamment : a) les faits marquants du cinquième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui s'est tenu du 12 au 15 novembre 2024 à Medellín (Colombie) ; b) les textes que le Forum a adoptés, y compris le Cadre d'action de Medellín sur les données au service du développement durable ; c) des plans pour un exercice de cadrage visant à évaluer le Forum et les travaux du Groupe de haut niveau afin d'éclairer l'organisation du prochain Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra à Riyad en octobre ou novembre 2026. La Commission est invitée à : a) approuver le Cadre d'action de Medellín sur les données au service du développement durable lancé lors du Forum mondial des Nations Unies sur les données de 2024 ; b) prendre note d'un exercice de cadrage visant à évaluer le Forum et les travaux du Groupe de haut niveau et exprimer son point de vue sur cet exercice ; c) examiner et approuver le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau pour 2025.

La Commission sera en outre saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux que mène la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, pour appuyer la réalisation du Programme 2030. Dans le rapport, le Secrétaire général donne des informations sur l'élaboration de son rapport annuel sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable ([A/79/79-E/2024/54](#)) ainsi que sur les travaux menés pour actualiser la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, le nouveau portail UNdata et les efforts connexes. Il fait également le point sur : a) l'initiative Data for Now ; b) l'initiative collaborative sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques ; c) l'action de sensibilisation aux fins du renforcement des capacités en matière de données et de statistiques au service des objectifs ; d) le Réseau mondial d'établissements de formation statistique ; e) le Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens ; f) les travaux sur les données citoyennes.

La Commission est invitée à : a) prendre note des travaux menés par la Division de statistique en coopération avec les entités des Nations Unies et du projet de programme de travail de la Division ; b) exprimer ses vues sur : i) l'initiative Data For Now ; ii) les travaux de l'initiative collaborative sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques ; iii) l'action de sensibilisation aux fins du renforcement des capacités en matière de données et de statistiques au service des objectifs ; iv) l'avancement des travaux du Réseau mondial d'établissements de formation statistique ; v) les travaux du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens ; vi) les travaux sur les données citoyennes, y compris la mise à jour du projet de Cadre de Copenhague sur les données citoyennes.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2025/6)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2025/7)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2025/8)

**f) Statistiques sociales et démographiques**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, conformément à ses décisions 53/105, 54/104 et 55/111. Le rapport présente un aperçu des travaux du Groupe et des progrès enregistrés en 2024, y compris les débats et les sprints axés sur les composantes essentielles et leur application à certains domaines thématiques, dans une perspective stratégique visant à élaborer un cadre conceptuel global des statistiques sociales et démographiques, dans le contexte du développement durable et du bien-être. On y trouve également des informations sur les échanges avec des initiatives connexes et pertinentes menées dans le cadre de la Commission et sur les projets d'activités et les objectifs du Groupe en 2025.

La Commission est invitée à : a) prendre note des activités entreprises et des progrès réalisés par le Groupe des Amis de la présidence en 2024 et faire part de ses vues à ce sujet ; b) faire part de ses vues sur le projet de programme de travail et les objectifs à atteindre pour 2025.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques (E/CN.3/2025/9)

**g) Statistiques des migrations**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations. Dans le rapport, le Secrétaire général présente le texte final des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales et de la mobilité internationale temporaire*, élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations et la Division de statistique. Le texte final des *Recommandations* comporte du nouveau contenu offrant des conseils aux fins de la mise en œuvre opérationnelle du cadre conceptuel ainsi que des définitions statistiques et un ensemble d'indicateurs sur les migrations internationales, qui ont déjà été approuvés par la Commission, et un chapitre contenant des orientations sur le rôle d'une communication efficace dans le contexte des statistiques des migrations.

Le rapport répond aux demandes formulées par la Commission de statistique dans ses décisions 49/101, 50/117, 52/109 et 54/104. Le texte final des *Recommandations* et d'autres produits pertinents seront disponibles à titre de documents de référence.

On trouvera dans le rapport un résumé des travaux menés récemment par la Division de statistique et le Groupe d'experts, et des informations sur leurs plans et priorités futures, y compris le renforcement des capacités, ainsi que sur les préparatifs du quatrième Forum international sur les statistiques migratoires.

La Commission est invitée à approuver les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales et de la mobilité internationale temporaire*, à formuler des observations et à fournir des orientations sur les travaux en cours et les priorités de la Division de statistique et du Groupe d'experts.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques des migrations ([E/CN.3/2025/10](#))

#### **h) Statistiques du travail et de l'emploi**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les textes issus de la vingt et unième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui s'est tenue en octobre 2023. Au cours de la Conférence, un large éventail de sujets a été abordé, notamment les progrès réalisés dans l'application des normes statistiques, la situation actuelle dans plusieurs domaines des statistiques du travail, l'évolution de la diffusion et les priorités futures des travaux de l'OIT dans le domaine des statistiques, tous ces sujets étant abordés dans le rapport. L'adoption de quatre résolutions, dont une nouvelle sur les statistiques du secteur informel, qui fait l'objet d'un autre rapport à la Commission, a constitué un événement majeur de la Conférence.

En ce qui concerne les priorités futures, la Conférence a déterminé une série de besoins en matière de soutien pour élargir l'application des dernières normes statistiques dans les pays et proposé l'élaboration de nouvelles normes dans plusieurs domaines où des lacunes importantes ont été recensées, notamment le travail sur les plateformes numériques, le travail domestique, la migration de main-d'œuvre et la mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP-08). Le rapport donne une description des éléments clés relatifs à ces nouvelles normes statistiques, les progrès accomplis à ce jour et les mesures à prendre en vue de leur adoption.

La Commission est invitée à : a) prendre note du rapport et des travaux menés par l'OIT, tels qu'ils ont été présentés à la vingt et unième Conférence internationale des statisticiens du travail ; b) exprimer son soutien à l'application continue des normes statistiques adoptées à la Conférence, notamment celles adoptées le plus récemment lors de la vingt et unième Conférence ; c) examiner les progrès réalisés aux fins de l'élaboration et de l'adoption de nouvelles normes statistiques comme proposées par la Conférence et exprimer son soutien à la poursuite des travaux sur ces normes ; d) fournir des orientations et donner des avis sur les principaux domaines dans lesquels les pays doivent être soutenus pour ce qui est d'appliquer les normes statistiques sur le travail et l'emploi.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques du travail et de l'emploi ([E/CN.3/2025/11](#))

#### **i) Statistiques économiques**

La Commission sera saisie du rapport du Réseau de statisticiens économistes. Le Réseau décrit dans son rapport les sprints qui sont achevés ou en cours, ainsi que les activités et les objectifs à atteindre dans le cadre de son programme de travail pour 2025. La Commission est invitée à faire part de ses vues sur les sprints relatifs à la stratégie pour l'exploitation des données, au logement et à l'intelligence artificielle et la science des données au service des statistiques économiques, ainsi que sur les activités que propose le groupe d'experts en mesure du bien-être, qui a été formé

récemment. Par ailleurs, la Commission est invitée à approuver les activités proposées et les objectifs à atteindre présentés dans le programme de travail pour 2025.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Réseau de statisticiens économistes ([E/CN.3/2025/12](#))

#### **j) Comptabilité environnementale et économique**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Le Comité d'experts présente dans le rapport un programme de travail pour la mise à jour du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique. Le programme de travail donne des détails sur les éléments et les phases du processus de mise à jour, y compris les questions à examiner, la gouvernance, le calendrier et les incidences sur les ressources. Le Comité d'experts rend compte de la mise à jour de son mandat et de sa gouvernance qui visent à mieux refléter ses priorités actuelles et ses méthodes de travail, ainsi que des progrès réalisés et des activités prévues selon quatre axes de travail : coordination et communication ; travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche ; constitution de bases de données ; mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques.

La Commission est invitée à donner son avis sur le programme de travail aux fins de la mise à jour du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique, et sur la mise à jour du mandat et du mode de gouvernance du Comité d'experts ainsi que sur son programme de travail et les progrès réalisés, tels qu'ils sont décrits dans le rapport.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique ([E/CN.3/2025/13](#))

#### **k) Statistiques des entreprises et du commerce**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Dans le rapport, le Comité d'experts décrit son programme de travail et celui de ses équipes spéciales dans les domaines des statistiques des entreprises et des statistiques du commerce au cours de l'année écoulée. Il fait le point sur les activités qu'il a menées pour améliorer l'intégration des statistiques des entreprises et des statistiques du commerce avec celles d'autres domaines statistiques et se pencher sur de nouveaux domaines prioritaires. Il présente également les progrès qu'il a réalisés en ce qui concerne l'achèvement du manuel sur l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce (*Handbook on Integrating Business and Trade Statistics*) et du volume 2 du manuel sur les principaux indicateurs des statistiques des entreprises et du commerce (*Manual on Principal Indicators for Business and Trade Statistics*), la révision des manuels de statistiques du commerce et l'élaboration éventuelle du manuel de statistiques des entreprises.

La Commission est invitée à : a) approuver le manuel sur l'intégration des statistiques des entreprises et du commerce et le volume 2 du manuel sur les principaux indicateurs des statistiques des entreprises et du commerce ; b) prendre note des progrès accomplis dans la révision des manuels de statistiques du commerce ; c) faire part de ses vues sur l'élaboration du manuel de statistiques des entreprises ; d) faire part de ses vues sur le plan d'action stratégique de l'initiative mondiale sur les identifiants uniques pour les entreprises ; e) fournir des orientations sur les éléments du programme de travail du Comité d'experts.



**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce ([E/CN.3/2025/14](#))

**l) Statistiques des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, qui lui est présenté pour examen et décision. Le rapport du Groupe de travail donne un aperçu de ses activités les plus récentes. On trouvera également dans le rapport une proposition en vue de l'actualisation du mandat du Groupe de travail, qui comporte un aperçu des objectifs et des activités du Groupe et des informations sur l'organisation de ses travaux et sa composition.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux du Groupe de travail et à approuver le mandat actualisé qui est proposé.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix ([E/CN.3/2025/15](#))

**m) Statistiques de la criminalité et de la justice pénale**

La Commission sera saisie du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), préparé conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le rapport fait le point des activités entreprises pour élaborer la Classification internationale type pour les données administratives sur la traite des personnes, sur la base de l'expérience de l'OIM et de l'ONUDC en matière de statistiques administratives sur la traite des personnes. La Classification a été conçue pour être conforme à la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et a été améliorée par deux séries de consultations en ligne visant à recueillir les observations et les points de vue d'un large éventail d'experts et d'organismes de statistique.

La Commission est invitée à faire part de ses vues sur le projet de Classification internationale type pour les données administratives sur la traite des personnes.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport commun de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation internationale pour les migrations sur les statistiques de la criminalité ([E/CN.3/2025/16](#))

**n) Sécurité alimentaire et nutrition**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les données et statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, suite à l'approbation de l'inscription d'un point sur les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'ordre du jour de la Commission [décision 55/110, par. e)]. Le rapport fait le point sur la création d'un domaine statistique distinct portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la version révisée de la Classification des activités statistiques, comme l'a également signalé le Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales. On y trouve également un plaidoyer en faveur de la création d'un mécanisme d'experts, tel qu'un groupe de travail, exclusivement consacré à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et une proposition à ce titre visant à modifier le nom et le mandat du Comité d'experts des Nations Unies

chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales. Enfin, le rapport fait le point sur l'élaboration d'une note d'orientation sur les données et statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui comprendra un ensemble minimal de données et d'indicateurs pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et présente un examen de diverses initiatives en cours menées par la FAO, l'UNICEF et l'OMS dans le domaine des données et statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

La Commission est invitée à : a) prendre note des progrès réalisés dans la création d'un domaine statistique distinct portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la version révisée de la Classification des activités statistiques ; b) approuver la création d'un mécanisme d'experts spécialisé et inviter ses membres à manifester leur volonté d'intégrer ce groupe ; c) approuver le nom et le mandat révisés du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur l'agriculture et les zones rurales ; d) prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration d'un document d'orientation sur les statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et encourager les membres à participer au processus de consultation qui soutiendra l'achèvement et l'adoption du document d'orientation à sa cinquante-septième session ; e) prendre note des initiatives récentes menées par la FAO, l'UNICEF et l'OMS dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Organisation mondiale de la Santé sur les données et les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition ([E/CN.3/2025/17](#))

#### **o) Classifications statistiques internationales**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales. Le Comité d'experts y présente son programme de travail sur l'élaboration et l'application de classifications statistiques internationales dans divers domaines et ses travaux sur la coordination des classifications et la révision de la famille internationale des classifications. Il fait également le point sur les travaux de ses équipes spéciales concernant la révision de la Classification centrale de produits, de la Classification internationale type des produits énergétiques et de la Classification des fonctions des administrations publiques.

La Commission est invitée à : a) approuver les notes explicatives et le texte introductif de la version révisée de la Classification centrale de produits ; b) prendre note des progrès réalisés dans la révision de la Classification internationale type des produits énergétiques et approuver un nouveau calendrier pour l'achèvement de la révision ; c) prendre note des progrès réalisés dans la révision de la Classification des fonctions des administrations publiques ; d) approuver la Classification internationale type pour les données administratives sur la traite des personnes en tant que classification statistique internationale ; e) lancer une mise à jour limitée de la version révisée de la Classification des activités statistiques afin d'envisager l'ajout du domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales ([E/CN.3/2025/18](#))

**p) Enquêtes auprès des ménages**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, dans lequel celui-ci présente un résumé de ses travaux récents, y compris la révision des manuels des méthodes d'enquêtes sur les ménages et les activités et objectifs du Groupe de travail dans les trois domaines suivants : la coordination, les travaux méthodologiques et la sensibilisation.

La Commission est invitée à : a) exprimer son point de vue sur le projet de révision des manuels des méthodes d'enquêtes sur les ménages et fournir un retour d'information sur le processus de révision et les plans pour son achèvement ; b) examiner l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail et donner des orientations sur ses activités et ses objectifs.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages ([E/CN.3/2025/19](#))

**q) Science des données**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle. Comme l'a demandé la Commission dans sa décision 55/105, le Comité d'experts présente dans ce rapport son mandat actualisé, qui reflète les besoins actuels de la communauté statistique en matière de programme couvrant les nouvelles méthodes et technologies statistiques. Il décrit également les progrès réalisés par les différentes équipes spéciales, les centres régionaux et mondiaux et le Réseau de chefs de file en matière de science des données, en particulier en ce qui concerne la stratégie d'intégration de la science des données dans le travail des organismes de statistique. La Commission est invitée à approuver le mandat actualisé et à formuler des observations sur les réalisations des équipes spéciales, des centres et du Réseau.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle ([E/CN.3/2025/20](#))

**r) Cadres nationaux d'assurance de la qualité**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité. Dans le rapport, le Groupe d'experts présente les activités qu'il a menées pour faciliter l'application du *Manuel des cadres nationaux d'assurance de la qualité des Nations Unies en statistique officielle*, qui comporte des recommandations sur l'assurance de la qualité et un cadre national d'assurance de la qualité actualisé. Il donne des informations sur ses travaux concernant l'élaboration d'orientations sur l'assurance de la qualité lors de l'utilisation de (nouvelles) sources de données administratives et autres et sur la culture de la qualité, notamment les résultats d'une consultation mondiale. Il présente le programme de travail qu'il se propose d'exécuter au cours des deux prochaines années en vue d'aider les pays à se doter d'un cadre national d'assurance de la qualité.

La Commission est invitée à : a) exprimer ses vues sur les travaux du Groupe d'experts au cours des deux dernières années ; b) approuver le projet de module pour l'assurance qualité lors de l'utilisation de sources de données administratives et autres aux fins de la production de statistiques officielles ; c) approuver un projet de modèle de maturité pour la culture de la qualité dans les statistiques officielles ; d) examiner

et approuver le programme de travail proposé et le mandat actualisé du Groupe d'experts.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité ([E/CN.3/2025/21](#))

#### **s) Développement des statistiques régionales**

La Commission sera saisie du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur la coopération au service du développement des statistiques régionales. Dans le rapport, la CEPALC présente les principales réalisations résultant de la collaboration entre les pays et les organisations internationales dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, par l'intermédiaire de ses divers groupes de travail, du Réseau de transfert de connaissances et du mécanisme de coordination pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, elle examine les progrès réalisés dans l'intégration de l'information statistique et géospatiale. Elle met également l'accent sur les activités de renforcement des capacités et les initiatives de développement statistique qu'elle soutient avec le secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux entrepris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et à suggérer des domaines de partage des connaissances et de collaboration possibles avec d'autres régions et partenaires.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la coopération au service du développement des statistiques régionales ([E/CN.3/2023/10](#))

#### **t) Journée mondiale de la statistique**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique. Conformément à la résolution [69/282](#) de l'Assemblée générale, la prochaine Journée mondiale de la statistique sera célébrée le 20 octobre 2025. Le rapport comporte une proposition relative au thème et à l'organisation générale de la Journée de 2025, élaborée en consultation avec le Bureau. La Journée de 2020 ayant été organisée dans les conditions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est suggéré de suivre des modalités similaires à celles de la Journée de 2015. La Commission est invitée à formuler des observations sur le thème et le plan d'organisation proposés pour la Journée mondiale de la statistique de 2025 et à prier la Division de statistique, en collaboration avec les commissions régionales et les organismes internationaux, de soutenir et de promouvoir les manifestations nationales, régionales et mondiales organisées à l'occasion de la Journée.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique ([E/CN.3/2025/23](#))

#### **4. Questions soumises pour décision**

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour décision. Un temps limité sera alloué pour les interventions faites au titre de ces points.

**a) Statistiques de l'éducation**

La Commission sera saisie, pour décision, du rapport de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur les statistiques de l'éducation. Dans le rapport, l'Institut donne des informations sur les faits récents en matière de statistiques internationales de l'éducation et aborde trois domaines : a) les points de référence nationaux pour l'éducation ; b) les estimations résultant de la modélisation pour les taux de non-scolarisation et d'achèvement ; c) la Conférence sur les données et statistiques de l'éducation.

La Commission est invitée à : a) prendre note des progrès accomplis par l'Institut de statistique et à soutenir son travail, notamment le Rapport mondial de suivi sur l'éducation, pour aider les pays à fixer des points de référence nationaux pour les indicateurs relatifs à l'éducation ; b) approuver la nouvelle méthode consistant à produire des estimations des taux de non-scolarisation et d'achèvement au moyen de données modélisées, et soutenir la poursuite de son développement ; c) prendre note de la convocation de la toute première Conférence sur les données et statistiques de l'éducation, qui met en place une gouvernance solide dans le cadre du mécanisme mondial de coopération en matière d'éducation ; d) soutenir le travail de la Commission des données et des statistiques sur l'éducation, qui met en œuvre les recommandations de la Conférence entre les sessions.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur les statistiques de l'éducation ([E/CN.3/2025/24](#))

**b) Statistiques de l'environnement et des changements climatiques**

La Commission sera saisie, pour décision, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques. Le rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la rationalisation des statistiques de l'environnement et des changements climatiques, comme l'a recommandé la Commission de statistique à sa cinquante-cinquième session. Il fait le point sur l'élaboration d'une méthode et d'un soutien à la mise en œuvre pour l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, sur la mise en œuvre du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et sur les résultats du onzième cycle de collecte de données sur l'eau et les déchets. Il présente les textes issus de la onzième réunion du Groupe d'experts en statistiques de l'environnement et des changements climatiques.

La Commission est invitée à : a) se féliciter des progrès accomplis dans la rationalisation des statistiques de l'environnement et des changements climatiques ; b) prendre note de l'importance, pour les pays et les organisations internationales, que revêt la promotion d'une collecte et d'une compilation coordonnées des données statistiques, ce qui facilite l'harmonisation et la rationalisation des données pour répondre à la fois aux exigences de l'action publique et aux exigences et demandes internationales en matière de communication de données ; c) encourager les pays à utiliser l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques et les métadonnées qui l'accompagnent, ainsi que les outils d'aide à la mise en œuvre (lignes directrices de mise en œuvre et outil d'autoévaluation des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques) pour aider à mettre en place des programmes nationaux de statistiques des changements climatiques et soutenir la communication de données dans le cadre de l'Accord de Paris.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement et des changements climatiques ([E/CN.3/2025/25](#))

#### **5. Questions soumises pour information**

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour information. Un temps limité sera alloué pour les interventions faites au titre de ces points.

##### **a) Statistiques du secteur informel**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport de l'Organisation internationale du Travail. Le rapport donne des détails sur la résolution sur les statistiques du secteur informel (résolution I) adoptée par la vingt et unième Conférence internationale des statisticiens du travail en 2023, qui remplace les normes statistiques précédentes dans ce domaine. La résolution institue un cadre statistique global qui prend en compte les activités productives informelles dans toutes les unités économiques et chez toutes les personnes, en alignant ces normes sur le Système de comptabilité nationale et les normes statistiques les plus récentes en matière de travail. Elle donne également des définitions conceptuelles et opérationnelles claires des différentes composantes du secteur informel, notamment des concepts fondamentaux d'emploi informel et de secteur informel. En outre, elle comporte une série d'indicateurs, étayés par un cadre d'indicateurs, afin d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, en tenant compte des divers contextes nationaux et des objectifs de politique nationale.

Pour soutenir davantage l'application de la nouvelle résolution, l'OIT a amélioré ses méthodes de mesure en mettant particulièrement l'accent sur le recensement de l'emploi informel au moyen d'enquêtes auprès des ménages. Ces outils améliorés ont été mis à la disposition des pays, ainsi que des initiatives de renforcement des capacités pour faciliter l'adoption des nouvelles normes. L'OIT poursuivra ces travaux au cours de la période à venir afin de garantir l'application productive de ces mesures et leur amélioration continue.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques de l'économie informelle ([E/CN.3/2025/26](#))

##### **b) Statistiques de l'énergie**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie. Le Secrétaire général donne dans le rapport des informations actualisées sur la coopération et la coordination continues entre les organismes travaillant dans le domaine des statistiques de l'énergie, notamment sur l'objectif de développement durable n° 7, la transition énergétique et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. Il donne également des détails sur les faits récents et les défis à relever en matière de statistiques de l'énergie, y compris la révision en cours de la Classification internationale type des produits énergétiques. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie ([E/CN.3/2025/27](#))

**c) Statistiques financières**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques financières. On trouvera dans le rapport un aperçu des efforts menés à l'échelle internationale dans le domaine des statistiques financières, notamment un examen des efforts faits en matière de déclaration et de méthode, l'objectif étant de faire face aux nouveaux besoins de données dans le domaine de l'inclusion financière, de la technologie financière et de la monnaie numérique. On y trouvera également le plan de travail de haut niveau pour la prochaine mise à jour du Manuel de statistiques monétaires et financières et du Guide pour l'établissement des statistiques monétaires et financières. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques financières ([E/CN.3/2025/28](#))

**d) Statistiques industrielles**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur les statistiques industrielles. On trouvera dans le rapport une description des travaux effectués par l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles depuis la publication en 2022 de son dernier rapport en date, ainsi que des renseignements sur les initiatives de coopération technique et de renforcement des capacités entreprises en vue de mettre en œuvre les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles. L'ONUDI revient également dans le rapport sur les travaux qu'elle mène dans le cadre de son rôle d'organisme responsable du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le rapport donne une vue d'ensemble de l'état de la communication des données par les organismes nationaux de statistique à l'ONUDI, et souligne les lacunes qui subsistent dans les statistiques industrielles, en particulier dans les pays en développement, et les difficultés à obtenir rapidement des données pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne les activités des petites entreprises industrielles. Il présente également des informations sur les mesures prises par l'ONUDI pour combler ces lacunes, ainsi que sur les innovations récentes mises en œuvre par l'ONUDI dans sa production et sa diffusion de statistiques industrielles.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles ([E/CN.3/2025/29](#))

**e) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale. Dans le rapport, la Banque mondiale passe en revue les activités qui ont été menées en 2024 aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre de l'achèvement du cycle de comparaison de 2021 du Programme et de la mise en œuvre du cycle de 2024. La Banque mondiale y donne un aperçu des initiatives menées dans les domaines de la gouvernance, du



renforcement des capacités, de la recherche, de la diffusion des connaissances et de la sensibilisation à cet égard.

La Commission est invitée à prendre note de la publication des résultats du cycle de 2021 et de l'utilisation accrue des données du Programme de comparaison internationale à des fins administratives et d'analyses socioéconomiques. Elle est également invitée à prendre note de la mise en œuvre en cours du cycle de 2024 du Programme, de la nécessité pour les parties prenantes de faire face aux besoins du Programme en matière de soutien, de ressources et de financement, et du fait que les organismes nationaux, régionaux et mondiaux doivent intégrer le Programme de comparaison internationale dans leurs programmes de travail statistiques réguliers, garantissant ainsi sa pérennité comme initiative permanente.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale ([E/CN.3/2025/30](#))

#### **f) Statistiques des prix**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix. Dans le rapport, le Groupe d'Ottawa donne un aperçu des résultats issus de sa dernière réunion en date, qui s'est tenue à Ottawa en mai 2024. La réunion a porté sur des domaines clés de la compilation de l'indice des prix à la consommation, notamment sur l'utilisation de sources de données et de formules de calcul alternatives des indices, les méthodes d'ajustement de la qualité au moyen de sources de données alternatives, la théorie et la pratique des indices, et les statistiques des prix répondant aux besoins d'utilisateurs multiples. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix ([E/CN.3/2025/31](#))

#### **g) Statistiques du développement humain**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les statistiques du développement humain, dans lequel l'accent est mis sur les *Rapports sur le développement humain*, leur contenu statistique et les activités statistiques connexes. Dans le rapport, le PNUD récapitule ses activités récentes, les efforts en cours et les initiatives à venir menées par le Bureau du Rapport sur le développement humain qui visent à renforcer et à mettre à jour les méthodes relatives aux indices composites pour l'évaluation du développement humain. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain ([E/CN.3/2025/32](#))

#### **h) Normes ouvertes communes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques sur les normes ouvertes communes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées. On trouvera dans le rapport une synthèse des réalisations, des éléments nouveaux et des



activités prévues dans le cadre de l'initiative. Il s'agit notamment d'un examen du dossier de décision relatif à l'Échange de données et de métadonnées statistiques ; des programmes en cours visant à améliorer l'interopérabilité des données, y compris la publication d'une nouvelle version de la norme (SDMX 3.1), et de la mise à disposition des classifications statistiques internationales sous forme de listes de codes normalisées ; de la poursuite de l'élaboration d'outils et de plateformes logicielles à l'appui de la diffusion de données et de métadonnées normalisées et de leur mise en œuvre dans les organismes nationaux de statistique, les banques centrales et d'autres organisations ; des activités de renforcement des capacités et autres. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques sur les normes ouvertes communes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées ([E/CN.3/2025/33](#))

#### **i) Gestion et modernisation des systèmes de statistique**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur la gestion et la modernisation des systèmes de statistique. Le Secrétaire général présente dans le rapport les faits récents et les améliorations apportées au *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux*. Le Manuel est mis à disposition sous la forme d'un recueil non prescriptif et « vivant » qui offre des orientations sur le développement et le maintien des capacités statistiques nationales. Conformément à la décision prise par la Commission à sa cinquante-quatrième session, un nouveau chapitre du *Manuel*, sur les écosystèmes nationaux de données, a été préparé et sera disponible en tant que document de référence. Le chapitre présente des concepts clés, des limites et des définitions pour aider les organismes nationaux de statistique à travailler avec les diverses communautés de données dans les écosystèmes nationaux de données. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la gestion et la modernisation des systèmes de statistique ([E/CN.3/2025/34](#))

#### **j) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux. Le Secrétaire général y expose les décisions de politique générale qui ont été adoptées par l'Assemblée et le Conseil en 2024 ou les années précédentes et qui concernent les travaux de la Commission, ainsi que les mesures que la Commission et la Division de statistique ont prises ou proposent de prendre pour donner suite aux demandes de l'Assemblée et du Conseil. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique ([E/CN.3/2025/35](#))

**6. Questions relatives au programme (Division de statistique)**

La Commission entendra un rapport présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités actuels.

**7. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-septième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Elle sera également saisie d'une proposition de calendrier pour la session. Conformément à la demande du Conseil (voir résolution 1999/51 du Conseil), elle sera en outre saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2025-2029. La Commission est invitée à approuver le calendrier, l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquante-septième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

**Documentation**

Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et de documentation de la cinquante-septième session de la Commission ([E/CN.3/2025/L.2](#))

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2025-2029 ([E/CN.3/2025/36](#))

**8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session**

La Commission sera saisie du rapport de procédure de sa cinquante-sixième session portant sur les questions d'organisation de ses travaux. Elle sera également saisie d'un document non officiel contenant les projets de décision présentés par le (la) Rapporteur(se).

La Commission est invitée à adopter le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-sixième session, y compris les projets de décision, qui sera soumis au Conseil économique et social, et à charger le (la) Rapporteur(se) d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

**Documentation**

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session

Document non officiel contenant les projets de décision

---